

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_036 | Naissance de la clinique.CollectionBoite_036-8-chem | Hôpitaux pendant la révolution \(pour insensés\). Item](#)[A Bicêtre on confond encore indigents, fous et criminels](#)

A Bicêtre on confond encore indigents, fous et criminels

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb036_f0132

SourceBoite_036-8-chem | Hôpitaux pendant la révolution (pour insensés).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques Conseil général de l'administration des hospices de Paris, Rapports au conseil général des hospices, sur les hopitaux et hospices, les secours à domicile, la direction des nourrices, Paris, de l'Imprimerie des hospices civils, Fructidor an XI [1802]

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

A Birihi ou coupable encore incriminé,
bon et criminel. 132

"Birihi reçoit des incriminés, des
insensés, des h. et des enfants condamnés
crimes. De ceux-ci les 1 attendent la
confirmation ou l'annulation ~~du~~ ^{des} juges
qui les a condamnés à la peine capitale;
les autres attendent le départ de la chaîne
qui doit les conduire en qualité de
forçats; les 3 autres sont renfermés
dans la cage de leurs geôles, lequel ils ont été conser-
vés à la détention.

La réunion de maison de détention
et de prison sur la même chaîne qu'une
maison hospitalière, entraîne de graves
inconvenients.

La commission administrative avait sollicité
avant l'installation du Conseil, la répartition
des 2 établissements. Le Conseil par conséquent
demandé; le Préfet a insisté sur un
état complet moral sur la situation du Hospice. An IX
1819

rapport sur les prisons : il a montré
la possibilité du change^m ; on pourrait
transporter au l'hôpital des p'ncipales
abbaye St Denis, ou la prison à Vincennes.

Ces plans sont notés, appuyés par la nation,
s'officiant plus couramment ; il venait en
déjà l'arrêté du ministre de l'Int^r
du 18 Brumaire An IX, portant qu'après
prise des mesures pour le transfér^m des prison-
niers de Bicêtre ou de celui du Louvre,
à l'autre local (2) et le change^m ne
s'effectuera

(2) Cet arrêté est cité par le Procès de D^r de
un rapport au ministre de l'Int^r, du 18 Brumaire
an X, sur les moyens d'organiser dans le dépôt
de la Seine, les lois relatives à l'habitat^m des prison-
(36 p. in 4°).

in Rapport au chef g^l

An XI. n° 88-89.